

Aménagement

Le Conseil d'Etat bloque une loi du Grand Conseil

Antonio Hodgers refuse de demander le débat final sur une modification de zone jugée illégale à Vernier

Marc Bretton

Ah, les Corbillettes! Ce charmant quartier de villas non loin des Avanchets est en passe de devenir le Verdun du Grand Conseil. Un lieu riche en escarmouches amères et indécises. Après une première bataille en mai, les députés ont remis ça vendredi.

Quel est l'enjeu? Il s'agit de déclasser un périmètre, susceptible d'accueillir 1500 logements, en zone 3, ce qui permettrait de construire des immeubles tout en contrôlant les prix, comme le demande la gauche, ou alors de le déclasser en zone ordinaire, zone qui ne prévoit aucun contrôle particulier. C'est ce que souhaitent le MCG et le PLR. Au final, c'est cette option qui sera finalement choisie. Mais, alors que la majorité s'apprête à la voter, le Conseil d'Etat réagit de manière inédite: il refuse de demander le troisième débat permettant de voter définitivement le texte légal!

Pour comprendre, revenons au début de la discussion. Pour la majorité de gauche représentée par le socialiste Christian Dandrès, un déclassement en zone ordinaire serait un attrape-nigaud. Les logements construits sans contrôle des prix seraient plus chers, moins nombreux. Le conseiller d'Etat Antonio Hodgers complète: «Les droits à bâtir ne pourraient pas être correctement répartis, il n'y aurait pas de possibilité de lever les servitudes, de prélever une taxe d'équipe-

ment. Enfin, l'obligation de créer des logements sociaux tomberait.»

Vecteur de créativité

Le PLR Benoît Genecand, assisté par Christina Meissner et le MCG Thierry Cerutti plaident l'inverse: «Laissons-nous surprendre par la zone ordinaire, moins organisée et plus chaotique, lance le premier. Ce sera un meilleur vecteur pour la créativité des architectes.» La seconde estime que les propriétés actuelles perdraient de la valeur en

cas de déclassement en zone 3. Le débat s'enflamme.

A juste titre? Pas sûr. Le conseiller d'Etat en charge de l'aménagement, Antonio Hodgers, prévient que le gouvernement ne promulguerait pas la loi déclassant les Corbillettes en zone ordinaire: ce serait illégal. «Le parlement ne peut pas modifier de manière aussi importante une zone sans que l'Etat ne refasse toute la procédure légale.» Le parlement ayant passé outre, il refuse de demander le 3e débat, synonyme de vote définitif.

Plans localisés assouplis

● Mais que se passe-t-il? Un projet assouplissant les plans localisés de quartier (PLQ) a été adopté à l'unanimité! Lancée par François Longchamp, reprise et complétée par Antonio Hodgers, la nouvelle procédure serait mieux adaptée aux grands périmètres d'aménagement actuellement en projet, soulignent les députés de tous bords. Mais qu'est-ce qu'un PLQ? C'est un plan qui définit le lieu où seront posés les immeubles prévus dans un périmètre. Actuellement, ils sont jugés trop détaillés et incapables de s'adapter aux évolutions d'un projet. Moins précis, le PLQ nouveau permettrait de partager

un secteur en sous-périmètres et n'entrerait plus autant dans les détails. En outre, il devrait faciliter les transferts internes de droit à bâtir entre parcelles, notamment pour construire des équipements publics. «C'est une réponse à la pauvreté architecturale, au manque de diversité et à la lenteur des procédures actuelles», s'enthousiasme le Vert François Lefort. «La réforme, ajoute l'UDC Christina Meissner, renforce la concertation en amont autour des projets.» L'assouplissement serait indispensable enfin pour réaliser les objectifs du plan directeur cantonal: 50 000 nouveaux logements d'ici à 2030. **M.BN**

Aide sociale: le retour

Les élus sont aussi revenus sur la coupe opérée dans l'aide sociale à l'occasion du budget. Deux motions, l'une du MCG, qui avait pourtant voté la coupe, l'autre de la gauche et du PDC, demandaient un retour des 75 fr. coupés à cette occasion. Le conseiller d'Etat Mauro Poggia a plaidé contre, rappelant que le budget social genevois augmente de 36 millions par an et qu'une partie de la coupe serait réinvestie dans le social. Au vote, les motions sont acceptées. Le Conseil d'Etat a six mois pour se pencher sur la question.

Consultez notre dossier sur www.grandconseil.tdg.ch



Les vandales ont obstrué les moyens de paiement des distributeurs TPG à l'aide de mousse expansive. A.D.V.

Distributeurs TPG: près de 300 000 fr. de dégâts

Des dizaines de machines ont été vandalisées. Les TPG ont porté plainte

«Entre cinquante et cent de nos distributeurs ont été vandalisés à travers tout le canton», s'exclame Isabel Pereira, porte-parole des Transports publics genevois (TPG). Vendredi en fin de journée, les techniciens de la régie publique étaient toujours à l'œuvre pour évaluer l'étendue exacte des dommages. Dans la nuit de mercredi à jeudi, des inconnus ont en effet obstrué à l'aide de mousse expansive les moyens de paiements de dizaines de machines, empêchant ainsi tout achat de billet (*notre édition d'hier*). «Les dégâts causés s'élèvent, pour l'instant, à près de 300 000 francs», estime la porte-parole.

Après le recensement des distributeurs endommagés, il ressort que ce ne sont pas uniquement sur les lignes 12 et 14 que les vandales ont agi, comme nous l'annoncions hier soir, mais un peu partout dans le canton. «Des machines ont été vandalisées à Bernex, Onex, Meyrin, au Grand-Saconnex, à la Servette, à la Jonc-

tion, au centre-ville, du côté de Frontenex et jusqu'aux Trois-Chêne», détaille Isabel Pereira.

Si, sur certains distributeurs, la mousse a pu être retirée sans difficulté, leur permettant ainsi de fonctionner à nouveau, sur d'autres des travaux de réparation seront en revanche nécessaires. «Certaines pièces, notamment les lecteurs de cartes de crédit, ne pourront pas être toutes réparées. Il faudra les changer, précise la porte-parole. Or, nous n'en avons pas assez en stock pour autant de distributeurs. Cela risque donc de prendre du temps.»

En attendant, Isabel Pereira recommande aux usagers qui ne pourraient s'acquitter de leur course à cause d'un distributeur vandalisé «d'acheter un billet électronique - par SMS ou au moyen de l'application mobile des TPG - ou d'avertir les contrôleurs», en précisant l'arrêt où ils sont montés.

«Une plainte pénale a été déposée vendredi auprès de la cheffe de la police», ajoute la porte-parole. La police genevoise confirme le dépôt de la plainte qui «sera transmise au service concerné». **Aymeric Dejardin-Verkinder**

Le postier de Prangins avale les hauts sommets

Pour ses 60 ans, Daniel Perler s'est lancé un défi: vaincre soixante 6000 m, du Chili à l'Equateur. Il en a déjà gravi trente-huit

Employé de poste à Prangins, Daniel Perler n'a pas attendu d'avoir 60 ans - il les a eus le 6 mai 2012 - pour réaliser des exploits de par le monde. Cet alpiniste chevronné a réussi à atteindre les cimes des sept plus hautes montagnes de chaque continent. Il lui a fallu vingt-neuf ans de sa vie pour y arriver, en terminant par le Puncak Jaya, en Océanie, à l'âge de 57 ans.

Toujours en excellente forme, et sans une once de lassitude, il n'allait pas s'arrêter là. «Quand tu auras enfin atteint le sommet de la plus haute montagne, continue à grimper...» dit un proverbe tibétain, dont il a fait sa devise. Et comme l'Amérique du Sud le fascine, il a tenté le pari un peu fou de gravir, pour ses 60 ans, soixante sommets de 6000 mètres tout au long de la Cordillère des Andes.

D'abord, l'Aconcagua

En février 2012, il commence par l'ascension de l'Aconcagua, en Argentine, la plus haute montagne de la Cordillère, qui culmine à 6962 mètres. Dans un premier temps, son très ambitieux objectif était de boucler ces soixante sommets en six mois. Assez vite, l'aventurier se rend compte qu'il n'y parviendra pas. Non pas pour des raisons physiques ou mentales, mais à cause de mille et un problèmes pour s'approcher du départ de chaque expédition.

«Il faut savoir que ces montagnes ne sont pas très pentues, ce n'est pas comme dans les Alpes, elles sont très massives, très larges, précise Daniel Perler. Il y a



Daniel Perler en pleine ascension du Parinacota, en 2013. Ce sommet bolivien culmine à 6340 m. DR

d'énormes distances à parcourir avant même de commencer à grimper. On a fait 10 000 km en voiture les trois premiers mois. Et sur des pistes cabossées, où l'on croise une station d'essence tous les 400 km. Il y a toujours des imprévus. Parfois, on doit consentir à d'immenses détours parce qu'un chemin est en chantier ou qu'on n'a pas l'autorisation de passer parce qu'il mène à une mine appartenant à de puissants trusts étrangers.»

L'autre gros souci est l'orientation. Daniel Perler explique que l'alpinisme n'est de loin pas aussi développé qu'en Suisse. Les cartes sont imprécises et les chemins, quand il y en a, ne sont pas balisés. Une panne est vite un sujet d'inquiétude. Heureusement, le

guide est aussi mécanicien et, surtout, un génie de la bricole. «Un jour, le bras de direction du 4x4 s'est cassé, raconte le Pranginois. Le guide l'a réparé avec un morceau de chambre à air. On a pu continuer à rouler sur des centaines de kilomètres!»

Tout s'accélère

En revanche, tout s'accélère quand la grimpe débute. Car notre alpiniste est du genre fonceur. «En général, mon guide et moi, nous allons le plus haut possible en 4x4, explique Daniel Perler. Quand les quatre roues motrices tournent dans le vide, on continue à pied. Généralement, nous partons entre minuit et 3 h du matin et nous montons au sommet en une seule étape. Il nous faut entre

sept et dix heures pour faire l'aller et retour. Parfois, quand le trajet est trop long, nous montons un camp d'altitude.»

Trois mois d'expédition en 2012, six semaines en 2013, et un mois en 2014. Après le Chili, l'Argentine et la Bolivie, le globe-trotter des cimes affiche désormais pas moins de 38 sommets au compteur. L'année prochaine, c'est le Pérou, et en 2016, il terminera par le Chimborazo, en Equateur. «Je suis bien content de ne pas avoir tout fait en un seul voyage. Comme ça, j'ai eu le temps de raconter, de partager mon aventure. Avec le recul, j'ai appris à relativiser. Peu à peu, on devient philosophe, plus fataliste. Mais j'ai toujours le feu sacré.»

Yves Merz

Le Cartel maintient l'appel à la grève pour jeudi

La forte hausse du franc n'a manifestement pas modifié les analyses de la centrale syndicale des fonctionnaires genevois

L'assemblée des délégués du Cartel intersyndical de la fonction publique, réunie jeudi soir, a confirmé son appel à la grève des fonctionnaires le 29 janvier. Dans un communiqué, il dénonce l'attitude du Conseil d'Etat qui, non seulement n'a pas répondu à sa demande d'une rencontre urgente sur la situation des finances de l'Etat par voie de presse.

La forte hausse du franc et le coup de frein à la croissance, que la parité entre le franc et l'euro risque d'entraîner, n'ont manifestement pas modifié les analyses du Cartel. «Nous verrons dans trois mois ce qu'il en sera, mais ce n'est pas à l'Etat d'en faire les frais», indique Patrick Flury, président du Cartel, qui précise que «l'économie genevoise, fondée sur le luxe et le commerce de l'argent, est moins concernée.»

Voici le communiqué: «Le Cartel avait demandé une rencontre urgente au Conseil d'Etat, avant le 21 janvier, pour entamer des négociations sérieuses sur les points de litige (SCORE *(ndlr: réévaluation des salaires à l'Etat)*, augmentation de la participation à la cotisation pour la caisse de pension, diminutions de postes sous diver-

ses formes, etc.). En lieu et place, la réponse du Conseil d'Etat nous arrive par la presse; et, comble du mépris, le Conseil d'Etat décide de répondre à nos interpellations lors d'une séance régulière le 28 janvier, alors qu'une assemblée du personnel est prévue le 26 janvier et une grève le 29 janvier.»

Patrick Flury réaffirme que, s'agissant de la réforme SCORE de refonte de la grille salariale, le Cartel exige une négociation sérieuse et transparente: «La réforme qui nous est présentée revient à une dérégulation de l'Etat.»

La revendication relative à la caisse de retraite vise en fait un projet soumis au Grand Conseil. La proposition veut réduire la part de la cotisation de l'Etat employeur à 50%: aujourd'hui, l'Etat paie 66% et l'employé 33% de la cotisation. «En Suisse, relève Patrick Flury, la moyenne est de 60% à la charge de l'employeur et de 40% à celle de l'employé.»

Face aux restrictions budgétaires, Patrick Flury demande qu'un grand débat s'ouvre pour savoir le niveau et la qualité des prestations que l'on veut. «Les fonctionnaires sont aux premières loges pour savoir combien les restrictions budgétaires mettent à mal le service public», explique encore le président du Cartel quand on lui fait remarquer que cette question est plutôt de nature politique que syndicale.

Jean-François Mabut